L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 7 JANVIER.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 28 janv.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

☞ On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

REMARQUE SPÉCIALE—Dorénavant les vapeurs de cette ligne toucheront à Southampton, Angleterre, pour débarquer les voyageurs et les effets.

L. GRAND & Cie, agent, rue Carondelet, 18.

4 nov—42t

BRÊME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane, au Hâvre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nouvelle-Orléans—

Premières cabines..........$120 en or.
Entrepont..........$[illegible]

De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—

Premières cabines..........$[illegible] en or.
Entrepont..........$[illegible]

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New-York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton. On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER, Agent, No 42 rue Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY...... Capt. Geo. L. Norton
[illegible]MAN...... Capt.—
GEN'L MEADE...... Capt. A. W. Sampson.
UNITED-STATES...... Capt. Geo. H. Smith.
MISSISSIPPI...... Capt. W. P. Henry.
WESTERN METRO-POLIS...... Capt. H. S. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt—

Partant de New-York tous les samedis. Le steamer

GEN. MEADE,
A. W. Sampson, commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson SAMEDI 7 janvier, à 8 heures du matin.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres..........$50 00.
Entrepont..........25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glasgow, Hamburg et Brême.

Les billets de passage de 1re classe et d'entrepont (through ticket), pour Liverpool et le continent, se relient à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à

LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 166.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST. LOUIS.

Le steamer

CORTES,
Horatio Nelson, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, DIMANCHE, 8 janvier, à 8 heures A. M.

Passage..........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. L. Leathers, capitaine,
Sam. AYLES, commis,

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton-Rouge, Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et toutes les atterrages intermédiaires. A Vicksburg le Natchez se reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, coin Commune et Delta.

Pour Fort Adams.

Bi-Hebdomadaire.

Pour Fort Adams, Bayou Sara, Baton-Rouge et Donaldsonville.

Le bateau à [illegible] malle
WADE HAMPTON,
[illegible] Libano, capitaine,
[illegible]

partira de la Nlle-Orléans tous les VENDREDIS, à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à

SINNOTT & ADAMS,
11 rue Commerce.

SAMEDI, 7 Janvier, à 5 heures P. M.

Le bateau à vapeur FERN LEAF, capitaine [illegible]

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

CHARLIE, au No 55 de la rue Carondelet, CARLIN, au No 4 de la rue Tchoupitoulas. Ce bateau prendra du fret pour Church-Simsport, et tous les débarcadères de la Rivière et de l'Atchafalaya.

Pour les ATTAKAPAS et PATCHAFALAYA.

Pour tous les débarcadères du Bayou Têche, du Bas Atchafalaya et de la rivière Atchafalaya.

Le bateau à vapeur ROB ROY, capitaine D. K. [illegible], commis W. W. Kane, partira positivement JEUDI, [illegible] du courant, à 8 heures du matin, pour Simmsport, Churchville, [illegible]

Au No. 17 de la rue Tchoupitoulas.

Pour la Côte, Lobdell Store et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur GRANT ABLE, capt'aine [illegible], commis Allen Jussel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soir à 5 heures, et tous les VENDREDIS, matin à 10 heures. A son retour, il partira de Lobdell Store les MARDIS et SAMEDIS SOIR.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

SINNOTT & ADAMS, agents,
Au No. 11 de Commercial Place.

POUR LA CÔTE ET HERMITAGE.

(Bi-Hebdomadaire.)

W. S. PIKE,
J. J. Brown, capitaine,
S. S. Streck, commis.

Jours de départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

JOHN JANNEY,
Encoignure des rues Delta et Commune.

Le commis [illegible]

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. B. Greathouse, capitaine,
Jas Mc Elroy, commis,

partira la Nouvelle-Orléans pour Baton-Rouge tous les DIMANCHE matin, à 10 heures, et les MERCREDIS soir, à 5 heures. A son retour il partira de la Nouvelle-Orléans. Il fera la Côte le jour même, touchant tous les MARDIS et VENDREDIS. Il s'arrête constamment sur la Levée pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

R. O. MELANÇON,
No 21 Gravier.

La Côte et Donaldsonville.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche,
Bi-hebdomadaire.

Le bateau à vapeur JENNIE HOWELL, O. L. Blanchard, capitaine, H. Streck, commis,

partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS et les MARDIS SOIR à cinq heures, et fait pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux, et afin de faire ses voyages en une semaine, il partira de Donaldsonville tous les LUNDIS et VENDREDIS MATIN. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Pour la Côte et Donaldsonville.—Trois voyages réguliers par semaine.—Le [illegible], capitaine; J. K. Le Blanc, commis.

Partira de la Nlle-Orléans tous les Dimanches matin à 9 heures et tous les Mardis et Jeudis, à [illegible]

Le commis est sur la Levée à toute heure du jour pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

M. S. WOOD,
aux Nos 9 et 11 de la rue Delta.

Pour la côte et Donaldsonville.—Paquebot régulier de la côte.—Trois voyages par semaine.—HENRY TETE, Jos. Dalferès, capitaine M. H. Landry, commis.—Départs de la Nlle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à midi, et afin de faire ses voyages de jour, il laissera Donaldsonville tous les mardis, jeudis et dimanches matin. Un commis se trouvera constamment sur la Levée, à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. J. COMMAUX,
No 6 rue Vieille-Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche

BIG HORN,
Jos. F. Aucoin, capitaine, F. A. Charlet et N. S. Dupuis, commis.

Part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Un commis recevra le fret toujours sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.

Paquebot Régulier naviguant le jour entre la N. O. et l'Eglise Bonnet Carré.

MYRTIE,
James Taylor, capt.
Edouard Bree, commis.

Partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS matin à 10 heures. Partira de l'Eglise de Bonnet Carré les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES matin à sept heures.

CLEMENT ST. CYR vs Sieur et Dame L. T. TASON.—Marie Augustine Guesnard épouse de Théophile Tason.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7,[illegible]—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, le SAMEDI, vingt-huit de janvier 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Musique, d'Amour, des Bons-Enfants et d'Enghien, mesurant trente pieds, plus ou moins, de face à la rue Musique, sur une profondeur de [illegible], ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse, la Dame L. T. Tason, pour en avoir été mise en possession, comme seule et héritière légitime de défunt père Edmond ou William Guesnard, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 17 décembre 1868, ledit ordre portant le No [illegible] des dossiers de ladite Cour.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Arrangement d'hiver.

Ligne de Steamers de la Malle des Etats-Unis, entre la N. et la N° O.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le steamer du marcheur et à bonne [illegible]

ABITA,
capitaine Miller,

Partira pour les ports ci-dessus les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MARDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi.

Retour: Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS, à 6 heures du matin, et Madisonville les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 4 heures du matin.

Le bateau [illegible] départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais [illegible]

[illegible] pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA,
Aux Nos 18 et 21 de la rue de l'Union

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, Biscuits, rye à la lingue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs, d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. leurs estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, ses amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, ou à la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, ou tout le monde par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes, l'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui sous tous les pays éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfounland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique hérolque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,

nos agents, le vendent par charettes au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'offre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

VICTOR BOLIS.......A. A. PECOT.

BOLIS & PECOT.

MESSIEURS BOLIS & PECOT, propriétaires d'une patente pour la Charrue à Sarcler, annoncent aux planteurs qu'ils partiront pour l'Ouest dans les premiers jours de novembre, afin d'y faire fabriquer des charrues à sarcler. Leurs moyens étant très limités, ils conseillent aux planteurs qui désirent essayer cet instrument à leur adresser leurs commandes dans le courant d'octobre ou avant cette époque; elles seront exécutées le plus tôt possible. Chaque habitant devrait avoir au moins une charrue pour être à même, au commencement du printemps, d'en déterminer le mérite et d'avoir le temps de se procurer de nouvelles commandes pour la saison. Les propriétaires ne fixent pas de prix, car ils ignorent à combien s'élèveront les frais, mais ils promettent aux planteurs que leurs conditions seront aussi raisonnables que possible, car leur seul but est de mettre l'invention à la portée de tout le monde.

Les demandes doivent être adressées à D. M. Pecot (bureau de poste de Cypremort, paroisse Ste Marie, Lne.) que nous avons nommé notre agent général, ou à Pascal & Ilaley, Nouvelle-Orléans.

Références à la Nlle-Orléans—Pascal & Ilaley, Robert Ware, Price, Hine & Tupper, Berand & Gibert.

Nous référons les personnes intéressées à consulter les avantages de notre charrue, au certificat suivant, et à ce que la signature de planteurs qui ont employé ou vu fonctionner l'instrument et qui tous, savant leurs besoins, commandé de une à dix charrues.

—CERTIFICAT—

Je certifie que j'ai employé un instrument aratoire, appelé charrue à sarcler, inventé par M. Victor Bolis, de Ste Marie, et pour lequel il lui a été délivré une patente le 2 août 1870. J'en recommande, sans réserve, l'efficacité pour la culture de la canne à sucre, du coton, du maïs et de tout ce qui se plante en rangs, et je le considère comme le meilleur des cultivateurs actuels, non seulement pour détruire toutes les herbes qui infestent la récolte, mais encore pour l'économie de temps et de main-d'œuvre. Un laboureur, à l'aide de sa paire de mulets, peut sarcler de cinq à sept arpents par jour. La charrue sarcle complètement et d'un seul coup, tout le côté de la rangée, depuis le sillon du Pain jusqu'à la plante, elle soulève, à volonté, un déchaussement à trois pouces de terre; les socs n'ont ensuite qu'à enlever l'herbe qui se trouve parmi les plantes. On la manie aussi aisément qu'une charrue, et quelques explications suffisent à faire connaître la manière de s'en servir. Je suis convaincu que les planteurs, en employant la charrue à sarcler, pourront économiser le tiers (ou davantage) du travail qu'exige une récolte.

E. MARTEL.

Les soussignés, planteurs de Ste Marie, ayant vu fonctionner la charrue à sarcler, l'approuvent sans réserve. Ils sont persuadés qu'elle exécutera tout ce que mentionne le susdit certificat.

L. GREVEMBERG, J. WEEKS & FAY,
W. P. KEMPER, A. M. SORREL,
Ed. BILLAN, EMILE BILLAN,
G. L. FUSELIER, EUG. FUSELIER,
J. A. FUSELIER, THOS. J. FOSTER,
A. L. FUSELIER, A. SIMON,
J. G. PARKERSON.

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous continuons comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre; des Machines à distiller, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à four, et tous les articles en fer et cuivre [illegible] de bateaux à vapeur et toute sorte de Machines pour le Sud.

LEEDS & CO

LE DELAWARE

FOURNEAU DE CUISINE

—DE—

P. P. STEWART,

GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU [illegible] un GRIL MOBILE et un PORTE-CENDRES, qui y ont été ajoutés. On a constaté que c'est le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpasse tous les autres. LE NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité du tuyaux et, quand on nettoie le gril, la poussière ne peut pas s'échapper.

Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par

E. B. HOGAN,
No 26 de la rue du Canal.

Où on peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 17 février

BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

Sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MÉDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49......RUE DU CAMP......49

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp,

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

17 sept—1an vAe

Compagnie d'Assistance Mutuelle

—ET—

D'ASSURANCE des ANIMAUX VIVANTS DE LA NELLE-ORLÉANS.

Bureaux No. 37 de la rue de la Commune.

—Sur le plan de la corporation—

Assurance des CHEVAUX ET MULETS,

3000 têtes dans chaque classe.

Prix d'entrée, par tête			$5 00
Versement en cas de mort,			
Première classe, valeur de	$250 00		25
Deuxième do do do	200 00		20
Troisième do do do	150 00		15

Les pertes sont payées dans les dix jours qui suivent la mort, sur certificat du vétérinaire constatant que la mort a été naturelle ou accidentelle.

1re classe, 10 cents par tête, non-vendue à l'époque de la mort.

2me classe, 10 cents par tête, non-vendue à l'époque de la mort.

3me classe, 5 cents par tête, non-vendue à l'époque de la mort.

Assurance des VACHES LAITIÈRES.

3000 têtes dans chaque classe.

Prix d'entrée, par tête			$1 00
Versement en cas de mort			
Première classe, valeur de	$150 00		15
Deuxième do do do	100 00		10
Troisième do do do	50 00		5

Pertes payées dans les dix jours, comme ci-dessus.

1ère classe, 10 cents par tête, non-vendue à l'époque de la mort.

2me classe, 5 cents par tête, non-vendue à l'époque de la mort.

3me classe, 2 1/2 cents par tête, non-vendue à l'époque de la mort.

Directeurs:
W. J. JOHNSON, Président.
W. C. SHEPHARD, DR. D. J. HOLLIDAY
H. T. HAYS, C. W. NEWTON.

Inspecteurs:
Dr. R. A. WHITE, chirurgien-vétérinaire, rue Race.
J. DUCLOS, chirurgien-vétérinaire, 136 Rempart.
CHS. FRANTZ, chirurgien-vétérinaire, 269 Champs Elysées.
WM. PHILLIPS, Union Stables, chirurgien-vétérinaire, 179 Calliope.

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870:

[illegible]

Montant net des primes..........$[illegible]

[illegible]

La Compagnie a également des billets suspendus, actions et bonds..........$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans

Assermentés et signé pardevant moi, ce 25 mai 1870.

A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, l'émission de 1869 aux porteurs légaux à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont, en outre déclaré un dividende-scrip de quatre-vingts pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats (libres de la taxe du gouvernement) à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Gernard,
A. G. Ober,	A. Thompson,
P. Simms,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	R. H. Summers.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,

ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être Confisquée.

Prise de Tiers d'Emprunt.—Aucune Billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

[illegible]

W. H. PECKHAM, Président.
W. T. HOOKER, Vice-Président.
L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque République,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co),
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,
[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

[illegible] ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mars 1870.

F. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi 9 mai prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1861 seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi, 9 mai prochain, date à partir de laquelle tout intérêt cessera.

Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer et il sera émis des certificats pour le dit dividende à dater du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Charles Briggs,	A. Lecourt,
Ant. Carrière,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
R. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
P. Andrews,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
[illegible],	E. B. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	R. Plargie,
E. J. Stockmeyer,	Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson,	H. F. Given,
Archd Montgomery,	W. C. Black,
Henry J. Vose,	Geo. G. Garner,
Chas. Weishaar,	Thos. H. Hunt,
A. R. Montgomery,	Chs. Hereld, O. Carrière,

PREMIER ÉTAT ANNUEL

(dix mois)

DE LA

Compagnie d'Assurance des Mechanics & Traders.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes en dix mois, du 1er novembre 1869 au 31 août 1870,

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, ce dix-septième jour de septembre mil huit cent soixante-dix.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt l'an sur le capital payé, à partir du 15 octobre 1870.

Ils ont en outre déclaré les dividendes suivants: 27 pour cent sur le capital payé, et 27 pour cent sur le montant net des primes, lesquels dividendes seront portés au crédit des billets pour actions et pour lesquels des certificats seront émis le 15 octobre 1870.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
CHS. ENGSTFELD, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

C. W. Allen,	A. Elmer Bader,	R. H. Noble,
A. J. Aiken,	Ben. Gerson,	R. C. Ogleshy,
E. B. Briggs,	Chs. A. Green,	L. H. Pills,
J. A. Braselman,	N. C. Gallete,	Chs. C. Railey,
[illegible],	A. Hasslo,	J. Pinckney Smith,
Th. B. Bedley,	J. L. Haas,	W. B. Sutton,
John D. Cobb,	J. A. Lane,	J. P. Todd,
G. W. Church,	G. W. Logan, Jr,	Fred. Wing,
J. E. Campbell,	Robt. L. Moore,	T. S. Waterman,
G. Conners,	John Myers,	Louis A. Wiltz.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.

DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 3 juin 1870.

S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 2 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes nettes participant pour l'année finissant le 31 mai 1870, pour lequel des certificats seront émis à partir du second lundi de juillet prochain.

Directeurs:

P. FOURCHY,	T. MASPERO,
D. McCOARD,	M. POITO,
L. F. GENERES,	F. B. WILTZ,
S. E. BELF,	JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
	J. FERNANDEZ.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun de la Nouvelle-Orléans, No 61, rue du Camp.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

[illegible]

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

W. J. CASTELL, Notaire public.

[illegible]

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

51......RUE DU CAMP......51

[illegible]

Feutre d'Islande à Toits.

Composition pour le Feutre à Toits, à l'Exposition Industrielle de Paris, en 1867.

Datée des brevets: 24 octobre 1865 et 17 [illegible] 1870.

PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants, et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre-mastic, [illegible]

[illegible]

J. C. INGHAM & Co, agents, Au No 7 de la rue Carondelet.

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

LES actionnaires de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans (New Orleans Canal and Banking Company,) sont informés par le présent avis, que conformément à une résolution des Directeurs, adoptée le 2 novembre 1870, une assemblée des actionnaires de la dite corporation aura lieu aux bureaux de la dite corporation, au coin des rues du Camp et Gravier, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, le 28 décembre 1870, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, et s'ajournera, de jour en jour, et aura lieu journellement, [illegible]

[illegible]

Established in 1841.

FORSYTH U. S. STANDARD SCALES.

THE FIRST PREMIUMS AWARDED WHEREVER EXHIBITED.

200 Varieties Scales.

The above cut represents the FORSYTH SUSPENSION R. R. TRACK SCALE. They are also the only manufacturers of SUSPENSION HAY, COAL and STOCK SCALES, with Tucker DOUBLE BEAMS AND GRADUATED PENDULUMS. These SCALES are specially adapted to WET and MARSHY LOCATIONS, as they require NO PIT. The levers being overhead and protected from dirt, rust, dampness and over loaded wagons and R. R. cars.

EVERY DESCRIPTION OF
DEEP AND SHALLOW PIT R. R. TRACK, HAY, COAL AND STOCK SCALES, R. R. DEPOT, WAREHOUSE, PLANTATION, DRUG, MARKET
and
GROCERS' SCALES.

TUCKER'S IMPROVED CASH DRAWER, the BEST in USE, and every lock WARRANTED. The only sure PROTECTION AGAINST THIEVES. The lock is capable of 33 changes. The alarm is simple in its construction and will last for years.

DEARBORN BALANCE, COTTON, SUGAR and GRAIN BEAMS and FRAMES, R. R. MANIFEST and Letter Copying PRESSES, WAREHOUSE and COTTON TRUCKS, BAGGAGE BARROWS, etc.

A LARGE AND COMPLETE ASSORTMENT

of the above articles always on hand and for sale by

FORSYTH, ELLISON & CO.,
General Agents for the Gulf States, No. 66 Magazine street, N. O.

CHEMINS DE FER.

Avis spécial.

St-Louis, Iron Mountain and Southern Rail-Road.

LA seule voie tout rail pour ST.LOUIS, CHICAGO, OMAHA, SAN FRANCISCO, ST.PAUL, KANSAS CITY, LEAVENWORTH, ST.JOSEPH, Et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Deux trains express partent de la gare du chemin de fer de Jackson, [illegible] du matin et à [illegible] du soir.

Un train express part de la gare du Canal, [illegible] Chattanooga, et se relie à Mobile, avec le chemin de fer de la Mobile et de l'Ohio pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Pour les tickets, s'adresser à

A. D. SHELDON,
Agent du chemin de fer de Jackson, au coin des rues Camp et Commune, au bureau du City Hotel,

ou à W. REDELL,
Agent du chemin de fer de Chattanooga,
Au No 196 de la rue de la Commune.

H. WINGFIELD,
S. [illegible] agent à St-Louis, ch. St-Louis, I. M. et S. R. R.

Voyageurs.

ATTENTION!!

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud,

Et celui du Mississippi Central,

OFFRENT leurs wagons de passage et dortoirs sur toute la longueur des voies, sans changement.

Le convoi express de 7 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté) et se relie à

Memphis, Mempbis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au Nord.

Wagons dortoirs, de Canton à Grand Junction et Memphis.

Le convoi de la malle de 5 h. du soir part tous les jours, en se reliant à tous les points.

L'Express "LIGHTNING", pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent le courrier de la malle du Nord.

Et vont à New-York en 70 heures.

Chars dortoirs pour St. Louis, Louisville, Cincinnati, Tenn, Cleveland, Tenn, et Lynchburg, Va.

Le bateau Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à 8 heures et demie du matin.

Le convoi malle...

[illegible]

Bureaux à Galveston—dans l'Hôtel [illegible]

[illegible]

H. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. S. MOREY, Ag.-gén. Sud. du Ch. M. C.
R. Q. SEWALL, Sur.-gén. Ch. de Jackson.
J. R. MOREY, Ag.-gén. fret Ch. de Jackson.
R. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

[redacted]

La division de Mobile, de ce Chemin de fer, sera ouverte au commerce

LUNDI, 21 NOVEMBRE 1870,

et les convois de voyageurs partiront comme suit:

De la Nouvelle-Orléans, du pied de la rue Canal pour:

La Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs, [illegible]

Ils arriveront à Mobile à [illegible]

Et ce retourneront à Mobile à [illegible]

Le Chemin de Fer de Mobile et de l'Ohio et celui de Mobile et de Montgomery.

Pour tous les points

DU NORD, DE L'EST ET DE L'OUEST.

[illegible]

Prix du passage de la Nlle-Orléans à Mobile, $5.

Des trains de fret partiront d'une heure à l'autre tous les jours.

On reçoit le fret à la Nlle-Orléans, au pied de la rue Julia, [illegible]

[illegible]

J. R. KENDRICK, Surintendant.

Nlle-Orléans, 19 novembre 1870.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.

Nlle-Orléans, Chicago et l'Ouest.

[illegible] Le Chemin de fer Central de l'Illinois [illegible] les bateaux de première classe qui partent tous les jours, à 4 heures de l'après-midi, pour Cairo, Chicago, et tous les points de l'Ouest. Les taux sont plus [illegible]

Les taux, les connaissements de la Nlle-Orléans, par cette route, ne sont délivrés, signés et terminés qu'au bureau général de cette Compagnie, au No 23 de la rue Carondelet.

Les expéditeurs, en prenant cette voie, évitent les frais de drays et de transfert à Cairo; leurs marchandises sont toujours couvertes et l'expédition s'en opère promptement.

JAMES T. TUCKER,
Agent général.

Chemin de fer Pontchartrain.

[redacted]

ARRANGEMENT D'HIVER.

Embranchement de la ville au Lac, allée et retour, le même jour—50 cents.

A partir de lundi, 3 octobre 1870, les convois de ce chemin partiront comme suit:

DU LAC. DE LA VILLE.

[illegible]

Le Dimanche, les convois partiront de la rue Good et du Lac toutes les demi-heures.

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis [illegible]

[illegible]

GEO. PANDELY, Agent.

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ:
JAMES J. O'FALLON, Président,
H. N. BRITTON, Vice-Président,
[illegible], Secrétaire,
[illegible]

DIRECTEURS:
James J. O'Fallon, [illegible]
[illegible]

Agence en Louisiane.—No 25, Carondelet.

OFFICIERS DE LA DIRECTION DE LOUISIANE:
G. E. MOUTON, Président,
[illegible]
J. N. FOLWELL, M. D., J. R. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE:
[illegible]

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie, [illegible]

FONDERIE D'AMES

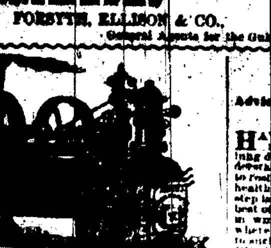

Machines Portatives

La satisfaction générale que donnent nos machines nous prouve que nous avons atteint notre but qui était de fournir le meilleur au meilleur marché [illegible]

Nous avons reçu et nous continuons de recevoir les témoignages les plus flatteurs et leur supériorité sous le rapport de la puissance, de la simplicité et de la construction. [illegible]

[illegible]

☞ Toutes les machines sont faites sur des plans différentes, [illegible]

WM. L. CUSHING,
Seul Agent, Nouvelle-Orléans.

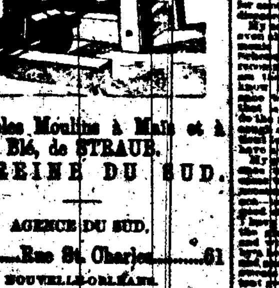

Véritables Moulins à Maïs et à Blé, de STRAUB,

LA REINE DU SUD.

AGENCE DU SUD.

61......Rue St. Charles......61

NOUVELLE-ORLÉANS.

WM. L. CUSHING,
Seul Agent.

AVIS.—Je me suis retiré des affaires, comme je vois grand âge, et désirant [illegible]

[illegible]

E. R. STRAUB,
Successeur d'Isaac Straub.

DEPOT DU SUD,

61......St. Charles......61

NOUVELLE-ORLÉANS.

WM. L. CUSHING, Agent.

Le prix le plus élevé a été décerné à la Foire [illegible]

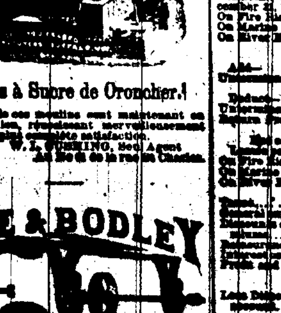

Moulins à Sucre de Oroncher.!

[illegible]

WM. L. CUSHING, Seul Agent,
Au No 61 de la rue St. Charles.

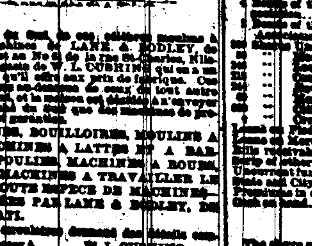

L'Agence du Sud, de ces célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, [illegible]

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPÈCE DE MACHINES—FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les documents [illegible]

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

Le Meilleur Sirop du Monde CONTRE LE RHUME

Est celui qui est à la fois efficace, agréable et bon marché.

Le SIROP PECTORAL BALSAMIQUE de [illegible]

[illegible]

J. F. DUCONGÉ, [illegible]

Dr. Schenck

Advises Consumptives to go to Florida in Winter.

HAVING for the last thirty-five years devoted my whole time and attention to the study of lung disease and consumption, I feel that I understand fully the course that ought to be pursued to restore a tolerably bad case of diseased lungs to healthy soundness. The first and most important step for the patient is to avoid taking cold, and the best of all places on this continent for this purpose in winter is Florida, well down in the State, where the temperature is regular, and not subject to such variations as in more Northern latitudes. Palatka is a point I can recommend. A good hotel is kept there by Peterman. Last winter I saw several persons there whose lungs had been badly diseased, but who, under the healing influence of the climate and my medicines, were getting well.

One hundred miles further down the river is a point which I would prefer to Palatka, as the temperature is more even and the air dry and bracing. Mellonville and Enterprise are located there. I should give a decided preference to Mellonville. It is two miles from river or lake, and it seems almost impossible to take cold there. The tables in Florida might be better, and patients complain at times, but that is a good sign, as it indicates a return of appetite, and when this is the case they generally increase in flesh, and then the lungs must heal.

Jacksonville, Hibernia, Green Cove, and many other places in various parts of Florida, can be safely recommended to consumptives in winter. My reasons for saying so are that patients are less liable to take cold there than where there is a less even temperature, and it is not necessary to say that where a consumptive person exposes himself to frequent colds he is certain to die shortly. Therefore my advice is, go well down into the State out of the reach of prevailing east winds and fogs. [illegible]

[illegible]

J. H. SCHENCK, M. D.,
No. 15 N. SIXTH street, Philadelphia.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

NO. 61 CAMP STREET,
NEW ORLEANS, Jan. 18, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869, viz:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 18th day of January, 1870.

A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay [illegible] PER CENT. [illegible] AND A THIRD PER CENT. [illegible]

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:
[illegible]

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, Proprietors.

Office—No. 73 Chartres Street

NEW ORLEANS, JANUARY 7.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee,
SATURDAY, Jan. 7, 1871.

CLEARED YESTERDAY.

Steamer Warner and barge, Kendall, for Louisville. Master.

Ship Royal Charlie, (Br) Potter, for Liverpool, [illegible]

Bark Ophelia M Hume, Mitchell, for [illegible]

Bark F Parodello, (Ital) Todaro, for Genoa, R H Bisay.

Bark Maria, (Span) Pujol, for Barcelona, [illegible]

Bark Maria, (Span) Estrader, for Barcelona, Puig Bros.

Schr Thos N Stone, Phelps, for Boston, Theodore, Norton & co.

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Graham, Hosmer, from Rotterdam, to Geo W Hynson & co—1st district.

Steamship Clinton, Beckett, from Brazos Santiago, via Galveston, to C A Whitney & co—1st dist S.

Steamer Mary, Carroll, from Mobile.

Ship Malacka, Hawthorne, from Aspinwall, via Key West, in ballast, to Lovell & Bailey—Point.

Bark Guadeloupe, 49 Pujol, 4 days from Havana, in ballast, [illegible]

Bark Paulina, Laringa, 9 days from Havana, in ballast, to Puig Bros—2d district.

Bark Sylvia W Swasey, ——, from Mobile, in bal., to Wm Creevy—Point.

Schr Helen A Hoyt (3 masted) Crammer, 17 days from New York, to [illegible]

Schr David Ames, Ames, 15 days from Boston, to Theodore, Norton & co—1st district.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr [illegible] fm Covington—5 bales cotton, J L Dean & co—1 do 11 sks seed cotton to Warren, Crawford & co—300 bbls sand J C Stewart—Total, 6 bales cotton 15 sks seed cotton.

Schr Kate Fallon, from Blind River—25 cords wood.

Schr [illegible], fm Blind River—20 cords wood.

Schr Eliz [illegible], fm Bayou Lacombe—[illegible] bbls charcoal.

Schr Maria Theresa, from Pearl River—[illegible] lumber.

Schr Philadelphia, fm Biloxi—[illegible] bbls charcoal.

Schr Mariah, from Pearl River—30,000 laths 20,000 feet lumber.

Schr Le Belle, fm Madisonville—10,000 feet lumber.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr L'Eclair, from Tchefuncte—1200 bbls [illegible]

— STEAMBOATS —

B L Hodge No 2, Hetan, from Grand Ecore.
Post Boy, Bilt, from Camden.
Frontier Johnson, Bassett, from Lower Coast.
Ella Hope, Ancona, from Donaldsonville.
Ella Towa, Balleron, from Donaldsonville.
Wade Hampton, Libano, from Fort Adams.
Tickle, Kaunaiger, from Bayou Macon.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Harry Wright, Wright, from the Passes—Towed down and to sea, on the 31st ult, ship Success, brigs A McLeon and Montana, and schr Etna—brought up bark Guadeloupe, schrs David Ames and Helen A Hoyt.

The towboat Tecumseh, Lombard, from the Passes—Towed down and to sea, on the 31st ult, ship Union, brig Gratitude and schr Lizzie Webster—brought up ship Malacka, barks Paulina and Sylvia W Swasey.

BELOW COMING UP.

Ship Gold Hunter, Freeman, from Antwerp, in ballast, to Lovell & Bailey.

Brig Lola, Corianne, 8 days from Cette de Seville—to master.

Brig Maria Angela, Benant, 4 days from Havana, in ballast, to Puig Bros.

Schr Challenger, Woodrum, 9 days from Cuba, to order.

Schr J G Ingraham, Packard, 10 days from New York, to G A Fosdick & co.

Schr E S Emery, Cayton, 14 days from Philadelphia, to [illegible]

Schr J [illegible] Floyd, Dayton, 9 days from Galveston, in ballast, to master.

EXPORTS.

LOUISVILLE—Per steamer Warner and barge—14 cask [illegible] 200 bags coffee, 55 ton coal.

LIVERPOOL—Per ship Royal Charlie—[illegible] bales cotton 918 staves.

BALTIMORE—Per bark Ophelia M Hume—[illegible] hhds sugar 117 bbls molasses.

GENOA—Per bark F Parodello—[illegible] bales cotton.

BARCELONA—Per bark Maria—[illegible] bales cotton 250 staves.

BARCELONA—Per bark Maria—[illegible] bales cotton.

BOSTON—Per schr Thomas N Stone—[illegible] bales cotton 200 [illegible]

IMPORTS.

BRAZOS SANTIAGO, VIA GALVESTON—Per steamship Clinton—[illegible]

MOBILE—Per steamer Mary—[illegible]

BRISTOL—Per ship Twilight—[illegible]

JAMAICA, VIA GRAND CAYMAN—Per schr Lizzie Lilla—[illegible]

PRVISIONS—Per schr Fred Walton—[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

GRAND ECORE—Per steamer B L Hodge No 2—[illegible]

CAMDEN—Per steamer Post Boy—[illegible]

FORT ADAMS—Per steamer Wade Hampton—[illegible]

LOWER COAST—Per steamer Frontier Johnson—[illegible]

DONALDSONVILLE—Per steamer Big Horn—[illegible]

DONALDSONVILLE—Per steamer Ella Tenn—[illegible]

BAYOU MACON—Per steamer Tickle—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—[illegible]

LIST OF VESSELS

JANUARY 6, 1871.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK. BOSTON. PHILADELPHIA. BALTIMORE. ROCKPORT, ME. BUCKS HARBOR, Me. LIVERPOOL. LONDON. NEWPORT, WALES. BRISTOL, ENG. NEWCASTLE. CARDIFF. LONDONDERRY. BREMEN. BROWERSHAVEN. HAMBURG. ANTWERP. GENOA. BORDEAUX. MARSEILLES. MALAGA. RIO DE JANEIRO. HONG KONG. ASPINWALL.

[illegible]

TWENTY-FIRST ANNUAL STATEMENT

Crescent Mutual Insurance Co.

New Orleans, May 25, 1870.

The Trustees, in conformity with the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April 1870:

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 25th day of May, 1870.

A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to pay six Per Cent. Interest on all the outstanding certificates of scrip, and also to pay in cash the scrip issued of 1869 to the holders thereof on and after the second Monday in June next.

They have also declared a Scrip Dividend of Eighty Per Cent. on the Earned Premiums entitled to participate for the year ending April 30, 1870, for which certificates will be issued, free of Government tax, on and after the first Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President.
C. T. BUDDECKE, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES.

[illegible]

Louisiana Mutual Insurance Company.

Sixteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company submit the following statement:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

[illegible]

A dividend of forty per cent. is declared on the net earned premiums entitled to participation, for which certificates will be issued on and after the first day of June next.

By order of the Board of Trustees,
CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES:

[illegible]